



Association des Maires
de Saône-et-Loire

Les territoires à énergie positive (TEPos)

PROGRAMME ET TIMING

Un Territoire à énergie positive (TEPos) est un territoire dont les besoins énergétiques ont été réduits au maximum et sont couverts par les énergies renouvelables locales, selon les trois principes de la démarche négaWatt : sobriété énergétique, efficacité énergétique et énergies renouvelables.

Les Territoires à énergie positive inscrivent la question de l'énergie au cœur d'un engagement politique, stratégique et systémique en faveur du développement durable du territoire.

En France, de nombreux territoires, collectivités et autres acteurs ont engagé une démarche allant dans ce sens.

17 heures 30 : Accueil des participants par Monsieur ou Madame le Maire, ou son représentant.

17 heures 45 : Présentation du thème de la réunion par le Président de l'A.M.S.L., ou son représentant.

18 heures : Interventions

- Présentation de la notion de TEPoS et de la démarche de la commune de Tramayes, par M. Michel MAYA, Maire de Tramayes (dont la commune a reçu en 2012 le premier prix européen des énergies renouvelables)
- L'application de la démarche TEPoS en BOURGOGNE, par M. Franck DUMAITRE (ADEME) et / ou M. Florent DUVAL (Conseil Régional de BOURGOGNE)
- L'enjeu de la gestion énergétique du patrimoine des communes dans la mise en place d'une démarche TEPoS : l'accompagnement de l'Agence Technique Départementale (ATD 71), par M. Dominique CORDELIER
- Questions - Réponses

20 heures : Fin de la réunion